Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 815

Artikel: Suisse-ONU - D'une neutralité à l'autre
Autor: Favez, Jean-Claude
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022817

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(SUITE DE L'ÉDITO)

Dernier exemple en date, illustrant parfaitement les moyens, mais aussi les limites, de l'action des groupes d'intérêts: le vidéotexte. Les PTT veulent à tout prix développer ce nouveau moyen de télécommunication interactif, et cela malgré les résultats peu encourageants de la phase expérimentale.

Se rendant compte qu'il ne peut laisser faire, le Conseil fédéral intervient, légèrement, avec un projet de simple ordonnance, trop hâtivement rédigée pour régler les nombreux problèmes juridiques liés à l'exploitation du vidéotexte. Dite ordonnance est mise en consultation, ce qui n'était pas formellement nécessaire, mais aboutit au résultat escompté par les promoteurs du nouveau média: les avis s'avèrent à ce point partagés, notamment sur la question de la protection des données (voir plus haut), que M. Schlumpf ne sait plus trop quoi faire. Et que les PTT peuvent raisonnablement espérer obtenir l'autorisation d'aller de l'avant, sans les conditions posées par le défunt projet d'ordonnance...

Ainsi disparaîtra la part maudite, à savoir la protection des utilisateurs du système interactif. Et progressera la part bénie, celle de l'activité économique et commerciale, limitée par quelques normes traditionnelles et par des règles autoproclamées de déontologie professionnelle, ressenties comme plus légères qu'une contrainte légale.

Y. J.

Nos compliments au conseiller national fribourgeois Pierre Rime à qui l'éditorial de DP 814 attribuait par erreur un siège gouvernemental. Les lecteurs attentifs auront corrigé d'eux-mêmes. Pour les autres, rappelons que le radical Pierre Rime a été président du Grand Conseil mais n'a jamais siégé au Conseil d'Etat.

Suisse-ONU — D'une neutralité à l'autre

Il est nécessaire de revenir à ce verdict du 16 mars car ses effets pour notre pays au plan international et ses significations pour les observateurs sont loin d'être épuisés.

Il faut y revenir froidement et sans illusions. Car la campagne n'a pas vraiment opposé, sauf rares exceptions, deux identités helvétiques, l'une ouverte au monde et l'autre fière de ses particularités. Tel avait été le cas en 1919-20, alors que l'on attendait avec la Société des Nations l'instauration d'un monde nouveau et que les grandes puissances faisaient à la Suisse une place de neutre dans l'institution. En 1986, le débat a porté, sans idéalisme, non sur l'efficacité de l'ONU mais sur l'intérêt que nous avions à rejoindre ou non l'organisation.

Ceci pour l'argument exprimé, car le non-dit, l'émotionnel, l'irrationnel ont également joué un rôle considérable. Porté par la conjoncture de crise, ce vote a finalement exprimé non seulement un choix politique mais un ensemble confus de peurs et de malaise.

PAS DE REMISE EN CAUSE

La neutralité a été au centre du débat. Curieusement d'ailleurs puisqu'elle n'était en réalité pas en question. Selon la Charte, l'organisation ne connaît pas de statut particulier. La réédition d'une déclaration de Londres, comme en 1920, est donc impossible. Mais dans la pratique, tous les Etats neutres font partie sans obstacle, ce qui ne veut pas dire parfois sans difficulté, du forum politique.

Tels sont les faits, qui ne surprendront ni le juriste, ni le politologue, mais qu'il est difficile d'expliquer aux citoyens. Sur ce point, le cas de figure imaginé par le gouvernement — demander l'adhésion et, unilatéralement, rappeler la neutralité permanente, perpétuelle et armée reconnue en droit — n'a pas convaincu. Le texte du message aux Chambres montre d'ailleurs bien l'embarras du Conseil fédéral.

EVOLUTION DU CONCEPT DE NEUTRALITÉ

La neutralité a été au centre des débats avant tout parce qu'elle a permis aux craintes et aux refus mal formulés de s'exprimer par le moyen d'un concept juridique et politique. Mais aussi parce que ce concept n'a cessé depuis un siècle de se charger de sens. Dans une interview à l'*Hebdo*, Edgar Bonjour, le meilleur historien de notre neutralité, a rappelé fort opportunément que la neutralité n'a été, jusqu'au début de ce siècle, qu'un instrument de notre politique extérieure, non une fin en soi. Et ce qui était vrai depuis le XVIe siècle jusqu'à la Révolution française, l'a été encore après le Congrès de Vienne où cette règle de conduite, tant bien que mal observée auparavant, est devenue une règle du droit international. Lors des conflits du XIXe siècle, c'est le hasard ou la nécessité, à la rencontre de ce que la Confédération cherchait et de ce que ses voisins voulaient, qui nous ont évité d'être entraînés dans les guerres ou les troubles qui ont eu lieu à nos frontières. Mais jamais la Suisse, je veux dire le peuple suisse, ne s'est senti à l'écart des grands mouvements d'idées et de société qui modifiaient notre continent.

Les choses ont changé avec les deux guerres mondiales. Ces deux conflits ont mobilisé non seulement des armées et des politiques, mais aussi l'économie, la société, l'esprit. La guerre froide date de 1917. Les fascismes ont, eux aussi, cherché un affrontement totalitaire avec les Etats libéraux. Le Conseil fédéral, tout en distinguant entre la neutra-

lité de l'Etat et la simple retenue de l'expression collective, a glissé vers un contrôle des esprits, dans le souci, surtout durant la Seconde Guerre mondiale, de ne pas créer des occasions de conflit avec de trop menaçants voisins. Mais le peuple suisse lui aussi, pour être ainsi épargné, en est venu à l'idée d'un destin séparé, qui s'attacherait à sa neutralité. Le soulagement d'avoir traversé intact ou presque la tourmente pouvait s'accompagner de lâcheté. Il donna donc naissance, dès la Première Guerre mondiale, à l'idée d'une solidarité par la charité, idée qui s'est imposée d'autant plus facilement qu'elle pouvait s'exprimer à travers l'œuvre et le symbole de la Croix-Rouge.

La neutralité devenait tabou, en même temps que la singularité fixait la solidarité sur l'expression agissante de la charité. Pendant longtemps, le Conseil fédéral a pu mener la politique étrangère dans ces étroites limites. D'autant qu'il s'agissait d'une politique avant tout européenne, d'un Etat libéral, dont le drapeau, en principe, suit le commerce. Le monde d'aujourd'hui est un, mais non dans le sens entendu par Roosevelt en 1945. Politique, économie et culture, tout fait partie désormais de la sphère des relations entre Etats: les affrontements comme les solidarités sont multilatéraux et polyformes.

Pour apprendre ce monde nouveau, à travers les médias, il faut une formation. Elle ne va pas de soi chez nous, où, pendant longtemps, la politique extérieure est restée un privilège de l'Exécutif. Les partis sont peu imaginatifs sur nos relations avec le monde; les associations professionnelles défendent, et c'est normal, leurs intérêts. La population sait beaucoup de choses, mais connaît peu de ce qui se passe hors de Suisse. Et sa conscience des solidarités transnationales passe avant tout par les œuvres humanitaires, ce qui est fort louable, mais un peu court, à l'aune des enjeux actuels.

La question de notre attitude, sinon de notre adhésion à l'ONU, se reposera tôt ou tard. Mieux vaut entamer dès maintenant la campagne d'explication. Car la longue marche à travers la solidarité passe par la remise en question du plus formidable tabou de notre histoire, celui de la neutralité.

J. C. F.

EN BREF

Mme Geneviève Aubry est presque sûre de devenir conseillère d'Etat bernoise le 27 avril, mais ce n'est pas l'enthousiasme dans l'ancien canton. Samedi 5 avril, deux quotidiens de la ville fédérale parlaient de la candidate. La *Berner Zeitung* relevait que l'adhésion à la caisse cantonale d'assurance pourrait coûter 700 000 francs et la *Berner Tagwacht* titrait une analyse de la situation électorale dans le district de Moutier: «Pas d'applaudissement pour la candidate Aubry».

* * *

Le dépôt intermédiaire pour déchets faiblement et moyennement radioactifs de la centrale nucléaire de Mühleberg vient d'être agrandi pour un coût total de cinq millions de francs. Ce dépôt agrandi permettra l'entreposage des déchets qui s'accumuleront au cours des quinze années à venir, jusqu'à ce que ces matériaux puissent être transférés dans un dépôt final de la Cedra... Du provisoire qui risque bien de durer.

PRIX AGRICOLES

Et la qualité?

La demande d'augmentation des prix agricoles, rendue publique la semaine passée par l'Union suisse des paysans, a été reçue plutôt fraîchement par l'opinion publique. Mais cette fois il ne s'agit plus seulement de la grogne habituelle des consommateurs face au renchérissement de produits sensibles comme le lait, le pain ou la viande. Le malaise relève d'une prise de conscience que la politique agricole est dans un cul-de-sac.

D'une part les agriculteurs revendiquent à juste titre un revenu décent, mais ces mêmes agriculteurs produisent des quantités que les consommateurs sont bien en peine d'absorber et que la collectivité doit prendre en charge à grands frais. Dans le système actuel, toute augmentation de prix motive le paysan à produire plus, d'où la création de surplus et des coûts supplémentaires.

Dès lors l'idée de ne rémunérer que les quantités réellement nécessaires et de compléter le revenu agricole par des paiements directs aux agriculteurs, cette idée fait son chemin, malgré l'opposition de l'USP. Tant qu'à faire, plutôt que de payer pour gérer des stocks dont on ne sait que faire, pourquoi ne pas rétribuer directement les producteurs pour qu'ils adaptent leurs efforts aux besoins?

La solution est séduisante mais elle nous paraît incomplète. L'analyse de la politique agricole actuelle ne peut se limiter à des questions quantitatives. A l'exigence du produire moins il faut adjoindre celle du produire mieux et rétribuer les agriculteurs en fonction des méthodes de production — un aspect que ne peut ignorer une véritable politique de protection de l'environnement — et de la qualité de ses produits. A cet égard l'exemple du lait est frappant: nous payons de plus en plus cher un produit dont la qualité — goût, équilibre des composants — s'est notoirement dégradée. La fabrication du fromage devient chaque année plus difficile, le lait prend mal et les produits offerts sont souvent insipides et standards.

Une politique visant à limiter les quantités produites peut d'ailleurs créer les conditions favorables à une production de qualité; libéré de la contrainte productiviste et motivé par des prix équitables, le paysan pourrait revenir à des méthodes plus respectueuses des cycles naturels.